

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté  
88, rue Jean-Jacques Rousseau  
BP 25105  
21051 Dijon Cedex  
03 80 43 97 19  
[bfgdijon@fondation-patrimoine.org](mailto:bfgdijon@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur    

### COMMUNE DE PASSENANS

Mairie  
65 rue de l'Asile  
39230 Passenans  
03 84 85 24 03  
[mairie@passenans.fr](mailto:mairie@passenans.fr)

FONDATION



► Je donne !

Pour la  
restauration de

## l'église Saint-Etienne à Passenans

Jura

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Passenans - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Contribuez à la restauration du plafond de l'église !

### ◆ ◆ LE PROJET

Une partie du plafond de notre église, située au-dessus des chaises sur le côté droit de la nef, s'est récemment effondrée. Cette dégradation est liée à un problème d'humidité qui a fragilisé les poutres et entraîné leur détérioration.

Afin de sécuriser l'édifice et d'éviter toute aggravation, des travaux sont nécessaires : mise en sécurité du plafond, réparation des poutres et des poutrelles, puis installation d'un faux plafond respectant le cachet architectural du bâtiment. Cette intervention permettra de préserver l'intégrité de l'église et d'assurer à nouveau un accueil du public dans de bonnes conditions.

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église de Passenans, dédiée à saint Étienne, a été édifée en 1836 dans un style néo-roman. Située au cœur du village, elle constitue un repère familial du paysage de notre quotidien et un lieu de rassemblement pour les habitants. L'édifice est ouvert au public pour les offices religieux et accueille également des concerts.

Notre village se trouve sur plusieurs itinéraires de randonnée, notamment le GR 59, à proximité du GR 5 ainsi

que de chemins de promenade, ce qui favorise la venue de nombreux visiteurs et randonneurs.

### ◆ ◆ LA MOBILISATION

Une telle opération représente un investissement important pour notre village de 330 habitants. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de solliciter le soutien de chacun en lançant une collecte de dons sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

Nous pouvons tous apporter notre aide à ce projet en faisant un don par chèque ou en ligne via le site internet sécurisé de la Fondation du patrimoine. Les donateurs pourront bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs. La Fondation du patrimoine pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte de dons.

Mobilisons-nous !

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| Montant des travaux  | 23 880 € HT    |
| Objectif de collecte | 8 500 €        |
| Début des travaux    | Printemps 2026 |

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Etienne à Passenans

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/104938](http://www.fondation-patrimoine.org/104938)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine  
l'église Saint-Etienne à Passenans**

#### Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

| Exemples de dons                                                                                                                                                                      | 80 € | 150 € | 250 € | 500 € |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu                                                                                                                                    | 28 € | 51 €  | 85 €  | 170 € |
| Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.                                                                                                          |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière                                                                                                                       | 20 € | 38 €  | 63 €  | 125 € |
| Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).                                                               |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés                                                                                                                                 | 32 € | 60 €  | 100 € | 200 € |
| Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée. |      |       |       |       |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐



Crédit photos © Commune de Passenans